

# CONSEIL MUNICIPAL 2018-03

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 31 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

<b>Étaient présents :</b> M Gaëtan LONGO M Patrick MÉGRIER M Raymond BORT M Arnaud AUGIER M Alain BESCOP Mme Nadine DAX	<b>Absent donnant procuration :</b> Michel ESPINASSE à Nadine DAX  <b>Absents :</b> M Philippe CAPDEVILLE Mme Nathalie MARSOT Mme Magalie BENSIMON
	<b>Secrétaire de séance :</b> Arnaud AUGIER

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : *Décision d'aliénation du chemin rural du Petit Noble et Vente du chemin rural du Petit Noble.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

*Nouvel ordre du jour :*

- 3.1 – Approbation de l'adhésion de la CCGT au SMAGV MANÉO et à la gestion à la carte
- 3.2 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école Le Clos Fleuri pour l'année scolaire 2017/2018
- 3.3 - Décision d'aliénation du chemin rural du Petit Noble
- 3.4 - Vente du chemin rural du Petit Noble
- 3.5 – Principe de participation au Service d'Aide à Domicile de l'Isle-Jourdain
- 3.6 – Principe de participation aux frais de repas des enfants scolarisés à Monferran-Savès
- 3.7 - Compte-rendu de réunions diverses
- 3.8 - Questions diverses

### **3.1 : Approbation de l'adhésion de la CCGT au SMAGV MANÉO et à la gestion à la carte –** Délibération n° 201813

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que la CCGT est, de par ses statuts, compétente à la création, l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage.

Il indique que le conseil communautaire a décidé, en séance du 20 mars 2018, de confier la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de l'ISLE-JOURDAIN au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage (SMAGV-MANEO).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver :

- l'adhésion de la CCGT au SMAGV-MANÉO,
- l'adhésion de la CCGT à la gestion à la carte proposée par le SMAGV-MANÉO,
- de charger M. le maire d'informer le président de la CCGT de la présente délibération.

### **3.2 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école le Clos Fleuri pour l'année scolaire 2017 / 2018 - Délibération n° 201814**

- Dix enfants de Clermont-Savès sont scolarisés à l'école privée Le Clos Fleuri. La participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2017-2018 s'élève à 600 euros par élève, soit 6 000 €.

Accord de participation à l'unanimité.

### **3.3 : Décision d'aliénation du chemin rural du Petit Noble - Délibération n° 201815**

Le conseil municipal, par délibération en date du 17 novembre 2016 N° 201636, a décidé de lancer la procédure de cession du chemin rural du Petit Noble.

L'enquête publique s'est déroulée du 19/04/2018 au 04/05/2018,

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public, Considérant que son tracé a disparu et que la voie de liaison est devenue inutile, considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment d'inviter les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné.

Le Conseil Municipal décide d'aliéner le chemin rural du Petit Noble.

### **3.4 : Vente du chemin rural du Petit Noble - Délibération n° 201816**

Suite à l'aliénation du chemin rural du Petit Noble et la mise en œuvre du droit de préemption des propriétaires riverains, le Conseil Municipal

**Décide** de fixer le prix de vente à 0.75 euros par mètre carré, soit un prix total de 3 132.75 € euros ;

**Décide** la vente d'une partie du chemin rural représentant 1 343 m<sup>2</sup> à l'Indivision ATES pour un montant total de 1 007.25 € (section AM n° 22)

**Décide** la vente d'une partie du chemin rural représentant 2 786 m<sup>2</sup> et 48 m<sup>2</sup> au GFA de Sansas pour un montant total de 2 125.50 € (section AM n° 23 et AM n° 24) ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;

**Dit** que les frais (sauf géomètre), droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge du vendeur.

### **3.5 : Principe de participation au Service d'Aide à Domicile de l'Isle-Jourdain**

La Commune de l'Isle-Jourdain, par le biais du CCAS, offre un service d'aide à domicile étendu aux communes extérieures.

A Clermont-Savès, 3 personnes bénéficient de ce service.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de participation au service d'aide à domicile de la commune de L'Isle-Jourdain.

Les Conseillers décident de ne pas participer au service d'aide à domicile de la Commune de l'Isle-Jourdain et encouragent les personnes concernées de se rapprocher d'autres associations.

Les personnes rencontrant des difficultés peuvent s'adresser au Centre Social Communal.

### **3.6 : Principe de participation aux frais de repas des enfants scolarisés à Monferran-Savès**

La Commune de Monferran-Savès demande à ce que les communes extérieures participent à hauteur de 0.63 € par repas pour les enfants scolarisés dans leur école.

Pour l'année 2017, la participation aurait été pour Clermont-Savès de 279 € pour 3 enfants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de participation aux frais de repas des enfants scolarisés à Monferran-Savès.

Le Conseil Municipal décide de laisser cette charge aux parents.

Les parents rencontrant des difficultés peuvent s'adresser au Centre Social Communal.

### **3.7 : Compte rendu de réunions diverses**

#### **3.8 : Questions diverses**

Fin de séance à 22 h 10  
Prochain conseil le 05/07/2018

Gaëtan LONGO  
Maire